

## CONSEILLER PEDAGOGIQUE SPECIALISE IEN TOULON VAR ASH

<b>POSTE</b>	Conseiller pédagogique auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN Toulon Var ASH), conseiller technique du Directeur des services de l'Education nationale du Var.
<b>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</b>	<p>1. Les missions.</p> <p>Comme son titre l'indique, l'un de ses domaines de missions et d'expertise est la pédagogie. Dans le cadre des directives nationales, des circulaires annuelles de rentrée scolaire et du projet académique, il place au centre de ses préoccupations la réussite scolaire des élèves, handicapés ou sujets des adaptations scolaires du second degré, de la circonscription Toulon Var ASH. Il apporte aide et conseil aux enseignants, plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires ou néo-titulaires. Il participe à la formation des étudiants de l'ESPE.</p> <p>Le conseiller est par ailleurs conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</p> <p>Un rapport d'activités annuel permet de faire le point sur l'exercice professionnel.</p> <p>2. Le territoire de l'ASH.</p> <p>En plus de ses missions, déterminées pour l'année scolaire ou ponctuelles, suivant l'évolution du contexte, le CPC-ASH exerce une mission départementale. Missions et territoires engagent des interactions entre les trois CPC qui appellent une concertation permanente. L'IEN-ASH soumet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale la lettre de mission annuelle des CPC ASH.</p>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<p>Le conseiller pédagogique ASH est un enseignant spécialisé expérimenté, titulaire par ailleurs du certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur (CAFIPEMF).</p> <p>Le conseiller pédagogique spécialisé possède des connaissances didactiques actualisées, il maîtrise des concepts tels que l'évaluation, l'adaptation scolaire, la différenciation et la remédiation. En tant que généraliste avant tout, il participe à la formation initiale des enseignants stagiaires du premier degré, même si ceux-ci ne sont pas des spécialistes.</p> <p>Il est amené à mettre au point, à développer et à évaluer des dispositifs de formation spécifiques, tels ceux des auxiliaires de vie scolaire ou des futurs enseignants spécialisés.</p> <p>Les compétences particulières du conseiller ASH sont issues de sa formation initiale d'enseignant spécialisé et de son expérience sur un poste correspondant. Les expertises individuelles sont complémentaires et demandent une mise à jour par l'auto-formation ou l'appel à la formation continue.</p>
<b>SPECIFICITE</b>	<p>Le conseiller pédagogique ASH n'enseigne pas. Sa charge de travail dépasse le simple cadre des horaires scolaires et des obligations de service d'un enseignant face à des élèves. Le mercredi est ainsi un jour d'activité ordinaire. Le travail au sein de l'inspection, mais aussi la participation à des réunions ou à des instances, le partenariat dans d'autres cadres amènent des amplitudes horaires, journalières et hebdomadaires, qui vont au-delà de celles d'un PE chargé de classe.</p> <p>Il devra parfois représenter l'IEN, notamment concernant les dossiers délégués.</p> <p>Poste soumis à entretien. Les candidats doivent impérativement contacter l'IEN ASH pour connaître les spécificités du poste. Ils sont ensuite convoqués devant une commission qui émet un avis. En cas de pluralité de candidatures, la nomination se fait au barème du mouvement</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Nomination à titre définitif, avec lettre de mission et évaluation à partir d'un bilan d'activités annuel.